

VILLE DE VERNOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2024
PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ du mois de JUIN à DIX NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 24 mai 2024.

La séance a été retransmise par voie électronique.

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents (excusés) / représentés :</u>
STEPHO Damien	
VIGNY Sabrina	
	MALANDAIN Sylvain a donné pouvoir à Mme N. MONTIGNY
LUCAS Catherine	
BENABI Karine	
	DETAMANTI J-François (excusé)
MANSON Michèle	
RICHARD J-Pierre	
BOUGRARA Mélinda	
MORIN Franck	
EMOND Josiane	
MONTIGNY Nicole	
TRAPATEAU Joël	
GLIZE Joël	
LOUDIERE Ludovic	
HENRI Nadia	
	POMMIER Estelle a donné pouvoir à Mme S. VIGNY
MERABTI Sonia	
SENECHAUX Mélanie	
	CAN Engin donne pouvoir à M. A. AHSAINÉ
AHSAINÉ Ali	
	CHAKOUR Khalid
	ONAL Kübra
	CHBABI Faïçal (excusé)
QUERITE Gisèle	
REPARAT Françoise	
	HOFFMANN Daniel
	BOUADLA-ABDI Najia
	MEBARKI Majid
	LAMRINI Youssef
SIADOUA Maurice	
PFEIFFER'OVA Martine	
	DAOUD Abdellah

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.





SECRETAIRE DE SEANCE :

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme Michèle MANSON est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.



Monsieur le Maire propose une délibération sur table. Il s'agit de verser une subvention à une Association de Parents d'Elèves fraîchement constituée. Cette subvention leur permettra d'organiser d'ores et déjà la kermesse cette année.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.



Délibération n° SG-2024/06-01 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 10 avril 2024, sans observations ni remarques.



Délibération n° SG-2024/06-02 – Vote du CFU 2023 – Budget Ville

Monsieur le Maire indique avoir prévu d'essayer, pour l'occasion, de faire une présentation, qui va dérouler derrière lui et en vidéo, pour que les choses soient le plus fluide possible et de faire en sorte qu'il y ait la meilleure compréhension possible de l'activité de l'année financière 2023.

L'année financière s'est réalisée en plusieurs étapes.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est passée en M57, qui est un modèle de comptabilité nouveau, et qu'elle a aussi fait en sorte que l'ensemble des documents financiers puissent être dématérialisés. Dans ce cadre-là, la collectivité a noué un partenariat avec la Trésorerie municipale qui nous permet d'être en CFU (Compte Financier Unique) et non plus en Compte Administratif.

Monsieur le Maire indique que c'est du jargon financier mais que cela est important car la collectivité est en expérimentation avec la Trésorerie. Si cette expérimentation se passe bien, elle devrait être généralisée à l'ensemble des communes en 2026.

Vernouillet a donc un train d'avance au final avec cette expérimentation puisque c'est la 2^{ème} année que Vernouillet la pratique.

Monsieur le Maire propose donc de valider la Constitution des crédits du budget 2023.

Le budget primitif était constitué sur la base d'un budget à hauteur de 19 138 667 € en fonctionnement et à hauteur de 6 827 693 € en investissement.

Puis le Budget Supplémentaire a rajouté 17 190,66 € en fonctionnement 2 139 101,64 € en investissement.

Deux décisions modificatives, une en novembre et une en décembre, ont permis d'atterrir pour l'année 2023 avec des crédits ouverts en fonctionnement à hauteur de 19 581 389,92 € et en investissement à hauteur de 9 945 794,64 €.

Monsieur le Maire fait ensuite une présentation détaillée du budget Ville.

Les recettes de fonctionnement étaient à 19 298 667 €. La Ville a réalisé ces recettes de fonctionnement à 100% pour s'établir à 19 316 631,72 €.

L'ensemble des recettes qui concernent la taxe foncière, la taxe d'habitation, l'attribution de compensation de l'Agglo, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, les droits de mutation, amènent à 9 895 282 €, soit un taux de réalisation à 100,03 % sur ce chapitre.

Ensuite, nous avons les dotations qui ont seulement un taux de réalisation à hauteur de 93,66 %. Ces dotations comprennent les subventions du contrat de ville en fonctionnement, la cité éducative, la réussite éducative, les recettes de la CAF et les recettes sur les emplois aidés. Ce pourcentage est le symbole que l'État n'est pas au rendez-vous sur les dotations et malheureusement, vu les économies annoncées, cela ne devrait pas aller beaucoup mieux.

Sur les produits des services, le taux de réalisation est à 95,39 % avec les recettes de cantine, de garderie et des activités diverses.

Sur les atténuations de charges, des remboursements de personnels supérieurs à ce qui était budgété ont été effectués pour obtenir un taux de réalisation à 182 %.

Globalement, la Ville est bien positionnée, ce qui est à mettre au crédit du travail des services puisqu'il ne s'agit pas non plus d'être uniquement dans la dépense. Monsieur le Maire souligne le fait que les services ont vraiment fait un excellent travail pour venir conforter le budget de fonctionnement en recette sur les dépenses.

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 88,49% ce qui laisse présager déjà d'un résultat de fonctionnement puisqu'il y aura plus de recettes que de dépenses.

Monsieur le Maire revient d'abord sur les charges de personnel.

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, dans l'exécution budgétaire, une décision modificative avait dû être prise sur ce champ-là. Force est de constater que l'enveloppe budgétaire liée au personnel avait été améliorée et que les services ont fait un vrai travail de respect de cette enveloppe puisqu'ils ont consommé 95,43 % de cette enveloppe.

Sur les charges à caractère général, les crédits étaient ouverts à 5 386 928,66 €.

Monsieur le Maire indique avoir été prudent sur cette enveloppe puisqu'il avait été provisionné un peu plus d'1 000 000 € pour des dépenses d'énergie en prévision de l'augmentation du coût de l'énergie et que cela ne s'est pas concrétisé.

Le budget a donc une non-dépense de plus d'1 000 000 d'euros qui est plutôt une bonne nouvelle, ce qui amène un taux de réalisation sur les charges à caractère général autour de 70 %.

Sur les charges de gestion courante, cela correspond plutôt aux engagements que la Ville prend vis-à-vis des subventions aux associations du CCAS. Le taux de réalisation est à 99 %.

Sur les charges financières, 241 211 € ont été budgétés. N'ayant pas fait d'emprunt, les charges financières sont à la baisse et s'établissent à 137 000 € pour un taux de réalisation à 57 %.

Monsieur le Maire résume en disant que l'exécution est à 100% en recettes et 88% en dépenses.

Sur l'investissement, les recettes étaient à hauteur de 8 016 298,83 € avec un taux de réalisation à 54,84%.

Ces recettes correspondent aux dotations qui avaient été inscrites à hauteur de 3 178 395,83 € et qui ont été réalisés à 95,68 %, soit à hauteur de 3 041 016 €, qui est plutôt un bon taux de réalisation. Ces dotations intègrent le résultat de fonctionnement de 2022, la taxe d'aménagement, le FCTVA. Monsieur le Maire indique que la Ville est sur de bonnes lignes de conduite.

Sur les emprunts, il a été constaté de moindres dépenses de fonctionnement au niveau des intérêts. 1 500 000 € étaient inscrits mais n'ont pas été réalisés. Le budget est donc resté à 0 en recettes.

Sur l'investissement, le taux de réalisation est de 40%. Toutes les subventions n'ont pas été encore forcément reçues, notamment celle du NPNRU dont l'ingénierie financière est en cours pour demander les acomptes et faire en sorte que les subventions rentrent. Monsieur le Maire pense qu'il faut être au plus près de la dépense pour ne pas avoir trop d'efforts de trésorerie à faire et ne pas voir des crédits accordés être retirés. Monsieur le Maire pense que même si la Ville a obtenu des subventions, le mieux est de solliciter les acomptes et de faire en sorte de ferrailler un peu la subvention.

Sur les opérations patrimoniales, des ventes étaient budgétées à hauteur de 819 000 € liées aux ventes de terrain sur la ZAC Bois du Chapitre.

Un sinistre sur le chantier ayant eu lieu, ces recettes n'ont pas du tout été enregistrées. Le taux de réalisation est seulement à 4,18 %.

Toujours sur l'investissement, les dépenses étaient à hauteur de 9 945 794,64 € avec un taux de réalisation de 53,9% et 5 360 301,60 € d'investissements générés sur l'année 2023. Bien que le taux de réalisation soit à 50 %, on pourra quand-même saluer que l'investissement global est à plus de 5 000 000 d'euros sur la ville de Vernouillet, ce qui est plutôt un très bon résultat pour cette année 2023.

Sur les immobilisations incorporelles, environ 550 000 € d'études ont été effectués (le gymnase, la voirie, NPNRU, la requalification du quartier de la Tabellionne, la Croix Giboreau) pour compiler les documents administratifs.

Sur les immobilisations corporelles, le taux de réalisation est à 17 % et 2 642 000 € d'investissement ont été effectués.

Sur les subventions diverses qui ont pu être versées, on retrouve la subvention à Energie Eure et Loir, le fonds de concours piscine, ...Le taux de réalisation est de 59%, notamment parce que le fonds de concours piscine n'a pas été versé sur l'année 2023.

Monsieur le Maire décrit brièvement le tableau des dépenses d'investissement.

Les principaux investissements correspondent au gymnase Pagnol pour 483 000 €, le NPNRU pour 771 000 €, la rue Jean Jaurès pour 554 000 €, les voiries diverses pour 183 000 €. Monsieur le Maire précise que cela s'explique car certains investissements ont dû être reportés, notamment la rue Lucien Dupuis et la rue Nicolas Robert puisque l'éclairage public a été fait.

Concernant les principaux investissements, il y a également la Croix Giboreau pour 223 000 € principalement en études, l'éclairage public pour 284 000 €, les écoles pour 305 000 € concernant surtout des changements d'éclairage et de radiateurs dans les groupes scolaires et des réflexions de cours, le paiement du solde du cimetière pour 301 000 € et le Citystade de la Tabellionne et ses alentours pour 259 000 €.

Monsieur le Maire indique avoir terminé l'exposé de l'exécution budgétaire de la Ville et va laisser Michèle MANSOY procéder au vote, Monsieur le Maire devant sortir de la salle. Avant cela, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce qui a été présenté.

Gisèle QUERITE prend la parole et indique ne pas avoir de question particulière mais plutôt des observations.

Du point de vue comptable, ce que Monsieur le Maire a présenté est effectivement impeccable, il n'y a rien à redire.

Gisèle QUERITE souhaite cependant revenir sur la question de la politique sociale.

En ce qui concerne le Conseil d'administration du CCAS ou la Commission Action sociale, elle regrette qu'il n'y ait aucune réunion. Le dernier conseil d'administration du mois de mai a été annulé, le prochain est le 18 juin, elle trouve cela incroyable.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de voter le compte administratif, c'est l'exécution budgétaire 2023.

Gisèle QUERITE est tout à fait d'accord mais elle tient à faire remarquer le manque de réunions par rapport à la politique.

Elle veut bien être très satisfaite mais Vernouillet a une population qui est en extrême difficulté. Elle note effectivement que le ticket de cantine n'a pas été augmenté mais à son sens ce n'est pas suffisant. Elle indique à Monsieur le Maire que dans sa politique, dans sa façon d'annoncer les choses, rien ne laisse penser qu'il y a quand-même une part importante d'attention portée par rapport au fonctionnement du CCAS. Elle le regrette.

Monsieur le Maire entend le regret de Gisèle QUERITE sur l'instance Centre Communal d'Action Sociale. Monsieur le Maire précise qu'il y a un Conseil d'Administration à part de la vie municipale sur cette instance et que l'équipe fera en sorte d'être plus proactif.

Il ajoute que sur les instances CCAS maintenant, il y a une partie délibération et une partie bilan de service pour rendre compte aussi de l'activité sociale du CCAS.

Il est possible qu'il y ait des choses à améliorer mais aujourd'hui, nous essayons aussi d'évoluer sur nos structures.

Gisèle QUERITE indique être d'accord mais ne pas avoir eu de bilan sur 2023.

Monsieur le Maire indique qu'au dernier CA du CCAS, le bilan du pôle logement a été produit. Au prochain, il sera abordé par exemple le bilan de l'épicerie sociale.

Gisèle QUERITE ajoute qu'elle se souvient que pour le dernier CA du CCAS, les membres ont été prévenus seulement 8 jours avant, il y a un problème de fonctionnement. De plus, elle a reçu une convocation sur laquelle était indiqué que la réunion était le 22 juin mais en bas de la feuille était indiqué le 18 juin.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut que la rejoindre sur ce champ-là. Il est nécessaire d'avoir une meilleure anticipation de certaines choses, y compris dans certaines confusions de dates. Cette interprétation est complètement justifiée.

Cela ne fait pas la politique sociale de la Ville. La collectivité va s'améliorer sur les problèmes d'organisation actuels et va tenir compte de ces remarques.

Sur la politique sociale, il faut quand même noter que la subvention au CCAS a été maintenue voire augmentée, qu'il y a des difficultés pour recruter les aides à domicile mais qu'une formation DEFI a été montée, que la Ville a fait en sorte que le CCAS de Vernouillet soit reconnu et puisse accompagner au plus près les personnes qui ont besoin de rester à domicile, le portage de repas à domicile n'a jamais été aussi élevé, le taux de réalisation du marché RSA est plutôt intéressant et la Ville est peut-être en train de trouver des partenariats plus spécifiques avec le Département pour affiner la façon dont il faut accompagner en particulier les femmes en situation de RSA.

Tout cela fait l'émulation sociale, ce sont des projets en cours.

Monsieur le Maire souhaite qu'il y ait des commissions pour échanger sur ce sujet et faire en sorte que l'activité sociale se dynamise et surtout informer au final de ce qui est fait.

Gisèle QUERITE termine avec une réflexion en disant que depuis que Monsieur le Maire a été élu depuis un certain temps, elle trouve que la politique d'action sociale est longue à s'organiser.

Monsieur le Maire répond que cette politique d'action sociale est là et que par rapport au mandat précédent où Gisèle QUERITE était en charge du secteur, elle n'a pas reculé.

Monsieur le Maire pense que c'est un débat qui pourra être évoqué lors du Conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la parole à Michèle MANSON pour procéder au vote de l'exécution budgétaire 2023.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité des voix et deux abstentions (Gisèle QUERITE et Françoise REPARAT) le Compte Financier Unique 2023 du budget de la Ville.

Monsieur le Maire réintègre la salle pour poursuivre l'ordre du jour.



Délibération n°SG-2024/06-03 – Affectation du résultat 2023 – Budget Ville

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget se fait par la détermination du résultat, l'affectation du résultat puis le budget supplémentaire.

Avant de passer à cette étape, Monsieur le Maire présente les restes à réaliser, c'est à dire des projets réalisés ou débutés sur 2023 mais qui n'ont pas été payés et qui se répercutent donc sur le budget 2024.

Les restes à réaliser correspondent à tout ce qui est incorporel des études sur le gymnase Pagnol, sur la rue Nicolas Robert, sur le NPNRU, sur la croix Giboreau et sur des licences informatiques pour un montant de 477 799,80 €.

Ils comprennent également la contribution à Energie Eure-et-Loir pour 96 068.66 €, mais aussi des immobilisations corporelles pour 398 684.82 € avec des achats de parcelles sur la Croix Giboreau, des travaux de voirie pour 54 000€, des remplacements de feux tricolores et de l'achat de petits matériels pour les services ainsi que la fin des travaux du parvis Jules Valles. Ceci amène à un reste à réaliser total de 1 108 178.06 €.

Monsieur le Maire poursuit avec la constitution du résultat.

Les recettes de fonctionnement étaient à 19 316 631,72 €. L'excédent de résultat reporté de 2022 était à 282 722,92 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 327 685,20 €, ce qui porte un résultat de fonctionnement global à hauteur de 2 271 669,44 €.

En investissement, nous avons des recettes de 4 396 268,28 €, un excédent reporté de 2022 à hauteur de 1 929 495,81 € et des dépenses d'investissement pour 5 360 301,60 €, ce qui nous fait un résultat de clôture sur l'année 2023 à 965 462,49 €.

Une fois le résultat constitué, il faut l'affecter.

La proposition qui est faite pour l'affectation du résultat est de transférer le résultat de fonctionnement, d'un montant de 2 271 669,44 €, en investissement.

Le résultat d'investissement passerait donc de 965 462,49 € à 3 237 131,93 €.

Ce résultat d'investissement correspondrait au reste à réaliser à hauteur de 1 108 178,06 €, une réduction de l'emprunt de 2 121 500 € (prévu initialement à 5 121 500 € et donc porté 3 000 000 €) ainsi que des propositions de travaux supplémentaires pour 7 453,87 €. Il s'agit vraiment ici d'ajustements.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget de la Ville.



Délibération n° SG-2024/06-04 – Budget supplémentaire 2024 - Ville

Monsieur le Maire poursuit avec le budget supplémentaire 2024 pour la Ville.

En fonctionnement, des recettes supplémentaires ont été enregistrées, notamment avec le transfert du SICSPAD, évoqué lors du dernier Conseil municipal, avec un delta positif de 3 422 €, correspondant au transfert des taux du SICSPAD vers la Ville et ce que l'agglomération déduisait de l'indemnité compensatrice de la Ville. Nous avons également des remboursements d'assurance pour 17 101,44 €, des dégrèvements sur les taxes foncières des bâtiments communaux pour 18 979 € et des économies d'intérêts d'emprunt qui sont générées par la baisse de l'emprunt puisque nous passons de 5 000 000 à 3 000 000 €.

Tout cela permet d'envisager de nouvelles dépenses. Il est proposé de flécher cela sur de l'entretien d'aires de jeux dans les écoles à hauteur de 25 000 €, des travaux qui sont liés au remboursement des frais d'assurance à hauteur de 8 449,50 €, de la démarche de diagnostic de performance énergétique sur les bâtiments communaux pour une enveloppe de 8 500 € pour pouvoir débiter ce travail, des honoraires pour les dégrèvements de taxe foncière pour 6 832,44 €. Un cabinet extérieur a réalisé le travail et la Ville a obtenu 18 979 € de gains, on enlève 6 800 €, la Ville a gagné 12 000,00 €. L'année prochaine, la Ville aura le même dégrèvement avec ce + 18 000 € mais elle ne paiera plus le cabinet.

Il est proposé également d'intégrer des dépenses, qui étaient auparavant sur le budget de l'eau, sur le système de défense incendie à hauteur de 11 051,95 €, la participation au Tour d'Eure-et-Loir qui sera au mois de septembre au lieu de juin à hauteur de 8 000 €, des titres annulés sur les exercices antérieurs à hauteur de 7 000,00€ et enfin un virement à la section d'investissement pour 36 337 €.

Monsieur le Maire indique que c'est un tout petit budget supplémentaire.

Il ajoute que c'est un budget d'ajustement et que la Ville a essayé d'être au plus près des choses.

Monsieur le Maire laisse Michèle MANSON procéder au vote du budget supplémentaire de la Ville pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire poursuit avec la section de l'investissement.

Les recettes correspondent au virement de section de fonctionnement à hauteur de 36 337 €, aux économies liées à la baisse de l'emprunt pour 89 375,65 €, ainsi que l'affectation pour travaux supplémentaires à hauteur de 7 453, 87 €.

Il est proposé de flécher les dépenses sur les travaux de remboursement d'assurance à hauteur de 4 594,62 €, sur le changement de l'éclairage en LED du gymnase Nicolas Robert pour 15 132,12 €, sur les travaux dans les divers bâtiments de la mairie pour 4 271,38 €, sur les parcours permanents, plutôt que sur l'orientation, sur le quartier des Vauvettes et sur le pôle sportif Pagnol pour 7 920€, sur un renouvellement de matériel de transport (achat de véhicules) pour 30 701 €, sur la contribution pour la voie douce entre Garnay-Vernouillet à hauteur de 7 500€, sur la sécurisation des abords des écoles avec l'école Louis Pergaud à hauteur de 90 000 € pour laquelle la Ville a obtenu 60 000 € de subvention, sur l'installation de films et de stores pour lutter contre le soleil et le réchauffement des classes l'été pour 26 415 € pour laquelle la Ville a obtenu 17 610 € de subventions et enfin une révision de prix sur l'aire de jeux inclusive des Vauvettes pour 16 041,40 € et sur le parvis de Jules Vallès pour 8 201 € de subvention.

Monsieur le Maire laisse ensuite Michèle MANSON procéder au vote pour les recettes et dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget de la Ville en fonction et en investissement.



Délibération n°SG-2024/06-05 – Vote du CFU 2023 – Budgets ZA Bonsecours et ZAC Bois du Chapitre

Monsieur le Maire indique qu'ayant terminé pour la Ville, le Conseil municipal est invité à effectuer la même chose pour les budgets ZA Bonsecours et ZAC Bois du Chapitre.

Monsieur le Maire rappelle que pour ces deux budgets, la Ville est en budget de stock, c'est-à-dire que la Ville avance de la somme pour aménager et place en recettes des recettes éventuelles sur de la vente de terrain. Cela permet d'équilibrer avec des opérations d'ordre.

Monsieur le Maire propose donc de valider la Constitution des crédits du budget 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la ZA Bonsecours est située sur la zone Lidl, Funérarium, Toyota, etc...

Le budget primitif était à 0.

Ont été inscrits au Budget supplémentaire 331 380,32 € en fonctionnement et 313 640,98 € en investissement.

Aucune recette et aucune dépense de fonctionnement et d'investissement n'a été effectué. C'est un budget qui est resté à 0.

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse Michèle MANSON procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2023 du budget ZA Bonsecours.

Monsieur le Maire poursuit avec le Compte Financier Unique 2023 du budget du Bois du Chapitre.

Le budget primitif 2023 était constitué sur la base d'un budget à 620 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 0 € en investissement.

Au budget supplémentaire, on a réinscrit 924 423,31 € en fonctionnement et 71 200 € en Décision modificative n° 1 pour porter les crédits de fonctionnement à 1 615 623,31 €. En investissement, le Budget supplémentaire était de 819 097,40 € puis s'est ajouté 69 000 € en décision modificative n° 1 pour porter le budget d'investissement à hauteur de 888 097,40 €. Cela représente la constitution des crédits sur Bois du Chapitre.

Monsieur le Maire explique et rappelle qu'un sinistre a eu lieu en avril 2023 sur cette zone et que les recettes qui ont donc été inscrites pour équilibrer le budget mais en attendant, les ventes des terrains ont été retardées.

Le taux de réalisation en recettes est à 6,54%, c'est-à-dire quasiment nul.

Néanmoins, la Ville est conforme aux prévisions puisqu'elle continue à porter financièrement les dépenses effectuées mais il n'y a pas de surprise à venir sur l'équilibre de ce budget. La Ville doit pouvoir supporter les déficits par les ventes des terrains qui arriveront lorsque le litige sera résolu.

Tout cela génère un résultat de fonctionnement à - 307 155,52 € sur l'exercice.

En investissement, les recettes réelles sont à 0.

Des mouvements ont eu lieu en dépenses réelles mais il s'agit plutôt d'opérations d'ordre pour équilibrer les choses.

Le budget s'établit en réalisation de recettes à 50 914,61 € et en réalisation de dépenses à 111 341,64 €.

Au global, le déficit d'investissement s'élève à - 60 427,03 € sur cette zone d'activité.

Il est vrai que malheureusement, il n'y aura pas eu beaucoup d'activités en 2023 sur ce budget.

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse Michèle MANSON procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2023 du budget ZAC Bois du Chapitre.



Délibération n° SG-2024/06-06 – Affectation des résultats 2023 – Budgets ZA Bonsecours et ZAC Bois du Chapitre

Monsieur le Maire poursuit avec la détermination des résultats du budget Bonsecours.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont à 0 € mais le résultat reporté 2022 est à hauteur de 331 380,32 €.

Monsieur le Maire propose donc de constater le résultat de clôture sur la phase fonctionnement Bonsecours à 331 380,32 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement sont à 0 € également avec un résultat déficitaire reporté de 313 640,98 €, ce qui donne un résultat de clôture en investissement à - 313 640,98 €.

Monsieur le Maire poursuit ensuite avec la détermination des résultats du budget Bois du Chapitre.

En recettes de fonctionnement, il a été constaté 70 968,46 € et en dépenses de fonctionnement, nous avons 378 123,98 € avec un résultat reporté 2022 à hauteur de 530 791 €, ce qui donne un résultat de clôture sur Bois du Chapitre à 223 636,31 €.

En recettes d'investissement, il a été constaté 50 914,61 € et en dépenses, nous avons 111 341,64 € avec un résultat reporté 2022 à hauteur de 774 097,40 € en négatif, ce qui nous donne un résultat de clôture en investissement négatif à porter par la Ville à hauteur de - 834 524,43 €.

Monsieur le Maire indique qu'il faut maintenant affecter le résultat.

Sur Bonsecours, puisqu'il s'agit d'un budget de stock, le résultat de fonctionnement d'un montant de 331 380,32 € doit rester en fonctionnement. Il n'est pas possible de basculer à l'investissement puisque les recettes d'investissement sont générées par les ventes de terrains.

Il reste à la Ville un terrain à vendre donc le résultat de clôture prévisionnel est de 17 738,66 €. Monsieur le Maire explique qu'il y a de fortes chances pour que ce terrain soit vendu au-delà de cette valeur donc la Ville sortira excédentaire sur l'aménagement de la ZA Bonsecours, ce qui est tout l'objectif des budgets de stock.

Monsieur le Maire revient en arrière en précisant qu'il y a 0,68 € au niveau du budget à mettre en dépenses sur un arrondi de TVA qui date de 2021.

Sur la ZAC Bois du Chapitre, il a été constaté un résultat de fonctionnement positif de 223 636,31 € sur lequel il a été mis une provision pour des frais juridiques liés aux contentieux de 50 000 €. On a en prévision une vente de terrain pour 660 888,12 € pour équilibrer avec des opérations d'ordre et on a un résultat d'investissement négatif de - 834 524,43 €.

Pour l'affectation du résultat sur la ZAC Bois du Chapitre, on a donc des recettes de fonctionnement à 1 318 104,17 € avec les opérations d'ordres, les ventes de terrain, etc... et des dépenses de fonctionnement avec les honoraires de contentieux, des opérations de stock 2023, des opérations d'ordre d'équilibre entre sections pour 1 259 441,55 €, soit 1 318 104,17 € à l'équilibre.

Sur l'investissement, le même exercice a été appliqué pour équilibrer le budget en dépenses et en recettes à 1 242 164,27 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats des budgets ZA Bonsecours et Bois du Chapitre.



Délibération n°SG-2024/06-07 – Budgets supplémentaires 2024 – ZA Bonsecours et ZAC Bois du Chapitre

Michèle MANSON présente ensuite les budgets supplémentaires ZA Bonsecours et ZAC Bois du Chapitre.

Pour la ZA Bonsecours, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 331 380,32 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à hauteur de 313 640,68 €.

Pour la ZAC Bois du Chapitre, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 1 318 104,17 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à hauteur de 1 242 164,27 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets supplémentaires de la ZA Bonsecours et de la ZAC Bois du Chapitre.



Délibération n°SG-2024/06-08 – Vote du CFU 2023 – Budget Eau

Monsieur le Maire poursuit avec le budget de l'Eau.

Il explique que ce sera la dernière fois que ce Conseil municipal abordera le budget de l'eau. Il s'agit juste ce soir de venir acter le principe de dépenses/recettes en budget miroir puisque l'Agglo avait le même budget que la Ville et le but était de converger vers un budget unique à l'Agglomération du Pays de Dreux.

Le résultat de clôture s'établit à 0 ce qui permet au final d'éteindre complètement le budget de l'eau sur la ville de Vernouillet.

Il s'agit davantage de comptabilité que de la réelle exécution budgétaire puisque maintenant l'exécution du budget est confiée à l'Agglomération du Pays de Dreux comme pour l'ensemble des communes.

La constitution des crédits sur 2023 s'est établie en fonctionnement à 1 174 055 € et en investissement à 553 200 €.

Le taux de réalisation en recettes et en dépenses s'établit 61,10 %.

En investissement, peu de choses ont été effectuées sur cette année de transition en 2023 puisque le plan pluriannuel d'investissement a été stoppé.

On espère qu'il pourra éventuellement redémarrer en fin d'année pour un changement de canalisation. La volonté était de changer à peu près entre 600 et 800 mètres linéaires de canalisation d'eau par an. La Ville travaille avec l'agglomération pour qu'ils puissent remettre en place les marchés afin de relancer, au plus vite, des travaux pour optimiser le réseau d'eau sur la ville de Vernouillet.

En investissement, on a des dépenses pour 568 755,04 €, des restes à réaliser pour 15 555,04 €, ce qui permet de finir à 0 en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse Michèle MANSON procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du budget de l'Eau.



Délibération n°SG-2024/06- 09 – Vote des tarifs Ecole de musique 2024/2025

Monsieur le Maire passe la parole à Sabrina VIGNY pour les votes de tarifs pour l'école de musique pour l'année 2024/2025.

Sabrina VIGNY précise que les tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} septembre puisque la Ville est sur le même rythme que les années scolaires.

Il s'agit d'un vote en deux temps pour les tarifs.

Pour les vernolitaïns, la proposition est une augmentation de 1 %. Sur le tarif A pour le cours hebdomadaire, au plus bas de la tranche 1, cela équivaut à une augmentation de 0,15 € et au plus haut de la tranche 7 à une augmentation de 0,85 € donc avec un tarif qui va de 13,65 € à 85,76 € au trimestre.

Pour le tarif B musique, au plus bas de la tranche 1, cela correspond à une augmentation de 0,18 € et au plus haut de la tranche 7 à une augmentation de 1,11 € avec des tarifs qui vont de 17,42 € à 112,33 € au trimestre. Les mêmes tarifs s'appliquent au tarif B pour la danse.

Sur l'atelier des musiciens, il est proposé de renouveler les tarifs de 2023 à 2024.

Pour les hors commune, la proposition est une augmentation de 2 %. Sur le tarif A pour le cours hebdomadaire, cela équivaut au plus bas de la tranche 1 à une augmentation de 0,34 € et au plus haut de la tranche 7 à une augmentation de 1,88 € avec des tarifs qui vont de 17,11 € à 95,71 € au trimestre.

Pour le tarif B musique et le tarif B danse, cela représente une augmentation de 0,45 € pour le plus bas de la tranche 1 et une augmentation de 2,49 € pour le tarif le plus haut de la tranche 7 avec des tarifs qui vont de 22,75 € à 127,28 € au trimestre.

Avant de solliciter l'avis des collègues, Sabrina VIGNY souhaite, après le spectacle de fin d'année de l'école de musique et de danse de samedi dernier, resouligner la qualité des apprentissages, le dynamisme de l'équipe de l'école de musique sous la houlette de leur directrice avec, tout au long de l'année, des temps où les élèves se produisent. Elle tenait à le souligner car ce sont, à chaque fois, des moments de grande qualité pendant lesquels non seulement les élèves prennent du plaisir et les familles apprécient également beaucoup ces temps-là.

Monsieur le Maire pense que c'est effectivement important de le souligner car l'école de musique fait partie de la vie culturelle de la ville de Vernouillet.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs de l'école de musique 2024/2025.



Délibération n°SG-2024/06 - 10 – Participation financière pour l'équipement de prothèses auditives d'un agent

Monsieur le Maire passe la parole à Mélinna BOUGRARA pour une participation financière pour un équipement de prothèse auditive d'un agent.

Mélinna BOUGRARA indique que le document qu'elle va présenter a été étudié en commission d'amélioration du cadre de vie et écologie du 29 mai dernier.

Sur la collectivité, un agent, reconnu en qualité de travailleur handicapé, et sur préconisation du médecin du travail, a été équipé en prothèses auditives. La Ville souhaite pouvoir l'accompagner dans cette dépense.

En l'application de l'article 88-1 de la loi numéro 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités locales peuvent, par délibération, décider de verser des aides afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés qu'elles emploient.

La collectivité a reçu la facture correspondant au reste à charge des dépenses d'équipement pour un montant de 641,45€. Le coût avant déduction de la prise en charge sécurité sociale, mutuelle et MDA (Maison Départementale de l'Autonomie), est de 3 000 €.

Il convient de délibérer afin de pouvoir régler la somme de 641,45 € au prestataire Sensation Auditive.

En parallèle, une demande de subvention au titre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique a été faite. Nous n'avons pas connaissance, à ce jour, du montant qui sera octroyé.

A titre d'information, la collectivité emploie 28 agents reconnus RQTH et participe financièrement à l'aménagement de leur poste de travail selon les préconisations du médecin du travail.

Mélinna BOUGRARA propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la proposition de participation financière pour l'équipement de prothèses auditives de l'agent concerné et sur l'autorisation du règlement de la somme due au prestataire.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de participer financièrement à l'équipement de prothèse auditives pour l'agent reconnu en qualité de travailleur handicapé et d'autoriser le règlement de la somme de 641.45 € au prestataire Sensation Auditive.



Délibération n°SG-2024/06 - 11 – Présentation et adoption du schéma directeur des mobilités actives

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un autre moment fort de la collectivité puisque Joël TRAPATEAU va faire l'exposé de la livraison du schéma directeur d'infrastructures cyclables sur la Ville.

Monsieur le Maire indique que c'est un document qui a été mûré et propose donc ce soir aux membres du Conseil municipal de prendre le temps de découvrir ce document et éventuellement de pouvoir échanger à l'issue de la présentation.

Joël TRAPATEAU prend la parole et présente donc la délibération concernant la finalisation du schéma d'infrastructure des mobilités actives de Vernouillet.

Ce sujet mérite toute notre attention car il engage la Ville sur plusieurs années, certainement même sur plusieurs mandats.

Les membres du Conseil municipal ont reçu en annexe de la délibération de ce soir le schéma directeur dans sa version complète. C'est un document volumineux mais Joël TRAPATEAU a choisi d'en faire une présentation rapide en commençant par un petit retour sur l'historique du projet.

En 2020, nous voulons pour notre Ville un environnement plus propre, plus apaisé, respectueux des enjeux environnementaux et de la lutte contre le réchauffement climatique. Il est donc décidé de se lancer dans la réalisation d'un schéma d'infrastructures cyclables qui deviendra par la suite un schéma des mobilités actives, c'est à dire intégrant les autres mobilités douces.

La Ville a pour cela besoin de s'accompagner d'un bureau d'études spécialisé et de rechercher les sources de financement pour ce projet.

En 2021, la Ville répond à un appel à projets AVELO 2 de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui s'appelle maintenant l'Agence de la transition écologique.

En avril 2022, le projet est récompensé par l'ADEME et la Ville peut être financée à hauteur de 50% des frais engagés.

Le 14 décembre 2022, le Conseil municipal adopte le contrat passé avec l'ADEME et la Ville lance dans la foulée l'appel d'offres pour trouver un prestataire.

En avril 2023, la Ville a reçu 13 réponses à notre appel d'offres. Après étude, la Ville choisit le cabinet ITER pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ils répondent parfaitement au cahier des charges, ils ont une offre de prix très compétitive et connaissent parfaitement le terrain puisqu'ils travaillent déjà avec une autre équipe sur le réaménagement des transports urbains et interurbains de l'Agglo du pays de Dreux.

Le début de la mission est fixé à l'occasion de la rentrée scolaire en septembre 2023.

Cette étude va se dérouler en 3 phases.

La première phase, c'est une phase de diagnostic sur le terrain, qui est réalisée par le bureau d'études, d'un atelier de travail avec des élus et d'un autre atelier de travail avec les associations et les habitants.

Suite à cela, le bureau d'études édite des cartes reprenant les principales demandes exprimées pendant les ateliers. Il définit également le potentiel cyclable de la Ville. Il fournit également un premier schéma d'intention correspondant aux résultats de cette première phase.

La phase 2 correspond à la restitution des travaux réalisés en comité technique et comité de pilotage. Une version modifiée des aménagements cyclables est proposée par le bureau d'études pour tenir compte des travaux et projets déjà engagés. Il faut également faire des propositions sur l'aménagement de la vitesse en ville.

Deux solutions s'offrent à nous : Limiter l'ensemble de la ville à 30 km heure ou bien organiser des secteurs en zone 30 en fonction des aménagements à réaliser. C'est cette 2e solution qui sera choisie.

Pendant la phase 3, le bureau d'études réalise alors des fiches actions pour chaque tronçon de rue aménagée. Il y a ainsi 27 fiches actions qui détaillent comment configurer l'aménagement ainsi qu'une estimation de son coût. Joël TRAPATEAU prend l'exemple sur le document l'aménagement du secteur rue du Moulin Rouge qui est un secteur qui se trouve entre le cimetière de Vernouillet et la mairie et la piscine où on y trouve une vue aérienne où sont indiquées les informations techniques sur la réalisation de la voirie ainsi que des renseignements sur son coût et sur la temporalité. Joël TRAPATEAU précise que toutes les fiches actions sont faites sur le même principe et sont très utiles à la réalisation des aménagements futurs, mais qu'elles ne sont en aucun cas astreignantes, elles peuvent être modifiées si le moment venu, le besoin s'en fait sentir.

Le schéma des mobilités actives est un document de travail officiel qui sera intégré au document d'urbanisme de la Ville. C'est un schéma qui a été pensé et réalisé en tenant compte des aménagements existants ou à venir sur les communes environnantes et qui a été réalisé en concertation avec le département, avec l'Agglo du Pays de Dreux et les communes environnantes, en particulier les villes de Dreux et de Garnay.

Une temporalité a été envisagée pour chacune des 27 fiches actions. Joël TRAPATEAU indique que sur ces fiches, on voit par exemple une vue avec un code couleur. Le code couleur qui est rouge mentionne du très court terme, c'est-à-dire que ce sont des travaux qui doivent être réalisés dans l'année ou dans l'année qui suit. Ensuite, on a du court terme, en jaune, qui est plutôt sur du 2-3 ans. Le moyen terme est en vert et c'est sur du 3- 5 ans. Puis on a du long terme en bleu où là on est au-delà de 5 ans.

Un récapitulatif budgétaire est également fourni et il indique une temporalité pour chaque fiche action.

Le point budgétaire, en fonction de la temporalité, indique sur du court terme à peu près 830 000 € d'investissement à réaliser, 1 200 000 € sur du moyen terme et à peu près à 1 000 000 € sur du long terme, ce qui représente un investissement total pour ce projet un peu plus de 3 000 000 €.

Avec ce schéma, nous trouvons également un plan de jalonnement cyclable et piéton avec son coût, un plan de stationnement avec les typologies de stationnement recommandées par le bureau d'études et une carte d'implantation de ces différents postes de stationnement. Nous y trouvons également un plan de communication avec des exemples d'événements pour promouvoir la pratique des mobilités actives.

Il est donc proposé, au vu du code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L5216-5, au vu de la loi 2019-1428, du 24 décembre 2019, dite loi d'orientation des mobilités, au vu de la délibération du 14 décembre 2022 adoptant la candidature à l'appel à projets ADEME AVELO 2, au vu de l'avis de la Commission amélioration du cadre de vie et écologie en date du 29 mai 2024, et considérant ce qui vient d'être présenté, que le Conseil municipal décide d'approuver le schéma directeur des mobilités actives dont ses orientations et plans d'actions seront mis en œuvre dans le cadre du plan pluriannuel de rénovation des voiries et de s'engager à financer la mise en œuvre du schéma directeur selon le budget annuellement voté.

Gisèle QUERITE prend la parole et indique avoir bien compris que c'est effectivement un projet ambitieux qui est prévu minimum sur 5 ans.

Elle voit bien également les histoires de couleur pour situer l'avancée des priorités long terme, court terme, etc... En revanche, elle ne comprend pas si la ville va être prise dans sa globalité et faire des bouts de travaux ou si cela va être par quartier.

Elle souhaiterait savoir aussi comment interviennent les habitants dans ce projet et ce qui est prévu pour que les habitants soient partie prenante de celui-ci.

Monsieur le Maire donne plusieurs éléments de réponse.

Dans la stratégie de déploiement, on va vraiment être plutôt destination par destination et non quartier par quartier. Le collège sera desservi ainsi que la piscine et la gare. L'idée est d'avoir une réflexion.

Monsieur le Maire ne sait pas si les membres du Conseil ont eu le temps d'aller découvrir la voie douce qui a été et qui est encore en cours de réalisation entre Garnay et Vernouillet mais on voit bien qu'en fait, c'est clairement l'infrastructure qui fait la fréquentation.

Monsieur le Maire précise que le but est d'essayer de travailler sur la destination et d'avoir vraiment des principes de sécurisation principaux des fuseaux. Il précise également que le plan pluriannuel de rénovation de voirie de la Ville sera utilisé.

Dans les prochaines années, les voiries qui sont fléchées sont les rues Nicolas Robert et Lucien Dupuis. il y a donc fort à parier que ce soit les premières voies douces ou liaisons douces qui puissent apparaître.

Monsieur le Maire indique également que les habitants ont déjà été investis, c'est à dire que dans la phase de création de ce document il y a eu des réunions publiques, la Ville a travaillé avec l'association « Vivre la ville à vélo », a fait aussi un appel aux habitants qui sont venus travailler. Ce document est déjà issu de la participation.

Après, de la même façon que ce qui a été fait sur une sécurisation de groupe scolaire pour formaliser le projet d'aménagement, ce document va être concerté à la population. A ce moment-là, les aménagements pourraient éventuellement être modifiés à la marge. L'objectif, avec un aspect volontariste, est de rendre une ville apaisée ou une ville cyclable même si on sait que ce n'est pas forcément encore quelque chose d'acquis pour tous.

L'enjeu aujourd'hui, c'est vraiment d'avoir un document cadre qui peut s'adapter à la marge.

En revanche, c'est quand même un cap qui a été construit avec les habitants et qui sera déployé avec les habitants.

Monsieur le Maire ajoute que d'ores et déjà, la Ville avait dans le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) 2022-2024 déposé des fiches projets. Ces fiches actions s'appelaient « je viens à la piscine à vélo » et sont toujours actives.

Lors de la visite de François BONNEAU, Monsieur le Maire a justement discuté avec lui du futur CRST 2024-2030 pour voir comment, dans la stratégie ou dans l'ingénierie financière, il était possible de capter d'ores et déjà des subventions régionales.

Lorsque la Ville a présenté dans la phase précédente son schéma directeur d'infrastructures cyclables, elle avait pris soin d'inviter le Département, la Région, l'Agglomération, la Ville de Dreux car, au final, il va y avoir des limites dans la connexion et si nos voisins n'entrent pas dans la même démarche que nous sur certains itinéraires, il y aura des ruptures. La Ville a donc fait en sorte de mobiliser autour de ce schéma-là pour avoir des intentions de continuité de liaison et pour essayer d'ores et déjà de trouver des financements qui pourraient aider à déployer de façon sereine ce schéma d'infrastructure.

3 000 000 € sur 10 ans, cela fait 300 000 € par an et si la Ville a un financement à 50 %, cela fait 150 000 € à trouver dans le budget. Cela paraît plus réaliste.

Gisèle QUERITE trouve très bien l'idée d'inciter les habitants à faire du vélo.

Cependant, elle pense aux immeubles, notamment tout le coin des Vauvettes ou certains endroits de la Tabellionne, et se demande si quelque chose est prévu pour sécuriser les vélos de façon à ce que les gens ne soient pas obligés de monter leur vélo dans l'appartement sur les balcons comme cela est fait en ce moment.

Monsieur le Maire répond que dans le schéma, il est prévu justement la production de parkings à vélos sécurisés, parfois des grosses boîtes où il faut demander un abonnement avec une clé.

Cela fait partie du schéma de déploiement. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas par hasard que le Tour d'Eure-et-Loir passe à Vernouillet. Cela permettra de faire aussi la promotion du vélo. Le jour où le Tour d'Eure-et-Loir viendra, des animations seront présentes pour sensibiliser au vélo sur la Ville, peut-être essayer des vélos électriques, etc...Il faut que ce moment autour du vélo soit un moment où on commence à cultiver l'envie des vernolitaïns à faire du vélo.

Les liaisons sécurisées, c'est important car un vélo où on est sûr qu'il est protégé quand il est garé, cela fait partie aussi des points forts. Il faut travailler sur la notion de santé, d'activité physique. Il y a le Petit tour à vélo qui est un événement récurrent sur la Ville.

Monsieur le Maire pense que Vernouillet est une Ville qui peut facilement verser vers la ville à vélo.

Vernouillet est aussi une ville avec un fond de vallée et deux plateaux donc il y aura forcément de la déclinaison et il faudra, quoi qu'il arrive, faire un petit peu d'effort pour pratiquer la ville à vélo.

Monsieur le Maire voulait prendre le temps ce soir d'avoir de l'échange sur ce projet car c'est un beau projet qui engage le Conseil municipal dans sa globalité.

Monsieur le Maire félicite cette belle unanimité ce soir autour de ce projet qui engage aussi les générations futures.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le schéma directeur des mobilités actives tel que présenté.



Délibération n°SG-2024/06 - 12 – Echange de terrain Consorts ARNAULT – Rue Henri Dupont

Monsieur le Maire présente ensuite une délibération sur l'urbanisme.

La Ville a été contactée par les Consorts Arnault, qui habitent rue Henri Dupont, pour acquérir une parcelle cadastrée AC 466 de 129 m².

La Ville est donc entrée en contact et a échangé avec eux.

L'arrière de leur terrain jouxte le lotissement Coty de la Roseraie. Au départ, la ville de Vernouillet voulait seulement entamer une vente, puis elle a essayé de trouver un terrain d'accord avec les consorts Arnault sur un échange de parcelles pour pouvoir aussi remettre un peu au carré les différentes parcelles et faire en sorte que les choses soient bien cadastrées.

La parcelle que les Consorts Arnault visent fait 129 m². Celle que la Ville vise fait 71 m², ce qui fait un delta de 58 m² en leur faveur. Le prix de la transaction s'est établi à 45 € au mètre carré, ce qui est à peu près la norme. La Ville pourrait donc réaliser cet échange contre 2 610 € à la charge des Consorts Arnault et puisqu'il s'agit d'une volonté réciproque d'engager cet échange, il est proposé de partager les frais de notaire à 50/50 pour faire en sorte que les Consorts Arnault puissent avoir leur propriété au carré et que la Ville puisse avoir le bout de terrain arrière pour pouvoir envisager l'extension du lotissement Coty avec la Roseraie.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de procéder à l'échange de terrain avec les Consorts Arnault de la façon présentée.



Délibération n°SG-2024/06 - 13 – Acquisition de parcelles rue Duguay Trouin suite démolition ANRU – Habitat Drouais

Monsieur le Maire poursuit avec une délibération sur l'achat de parcelles.

Dans le cadre du Renouvellement Urbain du quartier de la Tabellionne, deux immeubles ont été démolis sur la rue Duguay Trouin, donc le 2 rue Duguay Trouin sur la parcelle A146 et le 4-6-8-10 Duguay Trouin sur la parcelle A147 pour 397 m² et 968 m² pour une contenance globale de 1 365 m².

Dans la Convention NPNRU, il est prévu que, suite aux démolitions, la Ville rachète les emprises foncières pour pouvoir envisager un aménagement global de cette zone.

Les domaines ont été saisis pour valoriser ces 1 365 m² et la Ville a reçu un avis à 32 € du mètre carré.

Aussi, il est proposé de racheter à l'Office Habitat Drouais ces 1 365 m² pour la somme de 43 680,00€.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville.

Monsieur le Maire indique que cela est l'exécution de la convention et que la même chose sera faite bien entendu sur les immeubles de Surcouf quand ils seront relogés et démolis.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles de l'Office Public de l'Habitat Drouais.



Délibération n°SG-2024/06 - 14 – Tarifs Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE 2025)

Monsieur le Maire poursuit avec la Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) et les tarifs pour 2025.

La TLPE est appliquée sur Vernouillet depuis 1981.

En 2023, la Ville s'est rapprochée d'un cabinet pour l'aider à recoller le déclaratif et le réel, puisque la taxe sur les enseignes, c'est du déclaratif.

Suite à cela, le cabinet a fait l'inventaire complet des enseignes sur la Ville et l'ensemble des acteurs économiques se sont vus envoyer un document qui remettait un petit peu en adéquation le déclaratif et le réel pour faire en sorte au final qu'il y ait une espèce de justice car il n'y a pas de raison que certains déclarent bien les choses et que d'autres qui le font un peu moins bien soient moins taxés. Cela a eu pour effet une incidence financière sur les recettes de TLPE avec un + 56 000 €. Pour certains acteurs économiques, il y a eu une remise en adéquation à gérer car pour certains, cela fait des dépenses supplémentaires.

Au regard de ce qui a été fait en 2023 et de cette remise en conformité de la TLPE, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs pour 2025, il y a déjà des acteurs économiques qui ont à faire face à des dépenses supplémentaires.

La Ville reprendra l'augmentation régulière pour l'indice INSEE à partir de l'année 2026.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la reconduction des tarifs 2024 pour la TLPE 2025.



Délibération n°SG-2024/06 - 15 – Redevance d'occupation du domaine public réseau gaz

Monsieur le Maire passe la parole à Franck MORIN pour des revalorisations de redevances.

Franck MORIN indique qu'il s'agit de la redevance d'occupation du domaine public.

Celle-ci va concerner l'opérateur de transport et de fourniture du gaz.

Il est proposé d'instaurer une délibération permanente qui autorisera à demander chaque année le plafond de la redevance à l'opérateur qui s'avère être Gédia.

En prenant en compte le linéaire de canalisation, l'indice d'ingénierie d'INSEE, le montant s'établit à environ 2 900 € par an. Cette somme varie un tout petit peu tous les ans mais il ne sera plus nécessaire de repasser devant le Conseil municipal pour la percevoir.

Monsieur le Maire indique que sur cette redevance, la formule de révision n'appartient pas à la Ville mais que celle-ci a l'obligation de délibérer pour appliquer le tarif.

Il est donc proposé de délibérer de façon permanente pour pouvoir acter au final la formule de révision chaque année.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'instaurer de façon permanente la délibération relative à la revalorisation annuelle de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.



Délibération n°SG-2024/06 - 16 – Redevance d'occupation du domaine public réseau télécommunication

Franck MORIN poursuit avec la redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication.

Il s'agit d'autoriser à faire une délibération permanente pour percevoir environ 7 500 € par an selon le linéaire d'artères enterrées, d'artères aériennes, etc...

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'instaurer de façon permanente la délibération relative à la revalorisation annuelle de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication.



Délibération n° SG-2024/06 - 17 – Versement d'une subvention à l'APE Jules Vallès

Monsieur le Maire passe la parole à Sabrina Vigny pour le versement de la subvention à l'APE Jules Vallès.

Sabrina VIGNY indique avoir rencontré des parents d'élèves, il y a quelques temps, de l'école Jules Vallès qui ont annoncé la bonne nouvelle qu'ils relançaient une association de parents d'élèves et qu'ils avaient le souhait, pour la fin de l'année, de pouvoir organiser une kermesse, une fête de l'école.

Un calendrier pour les dépôts de demande de subvention de fonctionnement existe, mais il paraissait important de pouvoir soutenir et accompagner cette association de parents d'élèves qui se relance sur l'école primaire Jules Vallès.

Le calcul se fait en fonction du nombre d'élèves depuis quelques années maintenant, avec une part fixe.

Il est donc proposé d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 569 € pour l'APE Jules Vallès pour 2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existait une formule de calcul avec une part fixe, une part variable en fonction du nombre d'élèves. Tout a été calculé sans souci. Il y a une équité entre l'ensemble des associations de parents d'élèves.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention de fonctionnement à l'APE Jules Vallès d'un montant de 569 €.

Monsieur le Maire lève la séance.



La séance est close à 20h22.

La secrétaire de séance



Michèle MANSON

Le Maire



Damien STEPHO